

Département : **NORD**
 Arrondissement : **LILLE**
 Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 11 OCTOBRE 2022

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	29
De présents	26
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

OBJET :

**REPRISE SOUS CONDITION DU
 RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC, DES
 ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT
 « LE CLOS DES CERISIERS », RUE
 DES CERISIERS, DANS LE DOMAINE
 PUBLIC COMMUNAL**

DELIBERATION :

Publiée le 18 octobre 2022

*Rendue exécutoire le 18 octobre
 2022*

*Adressée au contrôle de Légalité
 (Préfecture de LILLE DRCL) le 18
 octobre 2022*

Le maire certifie que le compte rendu
 de cette délibération a été affiché à
 la porte de la Mairie ;

Le : 18 octobre 2022

Et que la convocation du Conseil
 avait été faite

Le : 4 octobre 2022 ;


 Le Maire
 D'ERQUINGHEM-LYS

Monsieur Thomas DUGRAIN

Conseiller Municipal

Secrétaire de séance



L'an deux mille vingt et deux, le onze octobre,

*Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après
 convocation légale en Mairie d'ERQUINGHEM-LYS, Place du Général de Gaulle, afin
 de tenir sa séance plénière, sous la présidence du Maire ;*

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

*Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, PANIEZ Laetitia, BOULINGUEZ
 Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit,
 PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, LEROY
 Michael, BEZIRARD Alban, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, ZAGULA Marie-
 Claude, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, BIERVLIET François, WAETERINCKX
 Maryline, VANHILLE Bénédicte, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, CAMPHYN
 Marie-Maud, DUGRAIN Thomas,*

Etaient excusés avec (ou sans) procuration :

*Me Christine BOCKAERT, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
 Me Alizée GRATIEN, procuration donnée à Me Christelle GRATIEN,
 M. Pierre DASSONVILLE, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,*

Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à
 l'article L.2121-5 du CGTC ;

La Société « MR FINANCES » du Groupe RAMERY a entrepris entre 2011 et
 2015, l'implantation d'un lotissement dénommé « le Clos des Cerisiers ».

Composé de 10 logements en bordure de la rue des Cerisiers, le lotisseur
 vient de solliciter la Métropole Européenne de LILLE au titre du classement
 de la voirie dans le domaine public métropolitain.

La commune est saisie pour la reprise en gestion du mobilier urbain, de
 l'éclairage public, des espaces verts.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir
 délibéré ;

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, la rétrocession de l'éclairage
 public, des espaces verts du Lotissement le Clos des Cerisiers, rue des
 Cerisiers à la commune.

Cette rétrocession s'effectuera sous condition du bon état de l'éclairage
 public, des espaces verts.

Un nouveau plan de division parcellaire sera réalisé dans ce cadre à la
 charge du lotisseur « MR FINANCES ».

Une convention de gestion sera passée avec la Métropole Européenne de
 LILLE, pour les espaces verts situés dans l'emprise de la voirie, qui ne seront
 pas détachés à la commune.


 Adopté Pour Ampliation

Le Maire